

Le premier juillet deux mil vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le seize juillet deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures quarante-cinq minutes à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

- ↳ Approbation procès-verbal séance précédente du 28 mai 2025
- ↳ Composition du conseil communautaire de la CDC Val de Bouzanne en 2026
- ↳ Convention avec l'ASSC chantiers d'été
- ↳ Demande subvention CEREMA Pont Moulin Garant
- ↳ Demande subvention "Amendes de police" Pont Moulin Garant
- ↳ Approbation du PLUI CDC Val de Bouzanne
- ↳ Choix de la maîtrise d'œuvre Restauration du Manoir
- ↳ Questions et informations diverses

**CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS  
PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
SEANCE DU 16 JUILLET 2025  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juillet deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire.

Présents : FLEURY Didier, PENOT Mélissa, BRISSE Aymeric, AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine, PORTIER-GONIN Aurélie

Procurations : /

Absents : DALOT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : PENOT Mélissa

Le quorum est atteint.

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé. Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- ↳ Avis sur l'installation du parc éolien "Les Besses" à Orsennes

**DELIBERATION N° 2025 - 07 - 001 portant sur l'avis concernant le projet éolien "Les Besses" à Orsennes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un arrêté préfectoral en date du 3 juillet 2025 autorisant l'exploitation d'une installation de production d'électricité par éoliennes sur la commune d'Orsennes. Il rappelle que ce projet consiste en la construction d'un parc de 5 éoliennes et d'un poste de livraison au lieu-dit "Les Besses" à Orsennes.

De ce fait, le conseil municipal décide d'émettre un avis sur cette autorisation d'installation de ce parc éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Décide d'émettre une avis défavorable à l'installation du parc éolien au lieudit "Les Besses" à Orsennes

*Transmis en Sous-Préfecture le 18/07/2025*

**DELIBERATION N° 2025 - 07 - 002 portant sur la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne en 2026**

En vue des prochaines élections municipales de mars 2026, il est demandé à chaque commune de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne de délibérer concernant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire pour 2026.

Actuellement, la composition du conseil communautaire est fixée à 28 sièges par accord local et arrêté préfectoral datant du 23 octobre 2019. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que de droit commun le nombre de sièges de délégués est de 25.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Décide de fixer à 28 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté du Val de Bouzanne, réparti comme suit :

|                       |            |
|-----------------------|------------|
| Neuvy-Saint-Sépulchre | 7 délégués |
| Cluis                 | 4 délégués |
| Mers-sur-Indre        | 3 délégués |
| Montipouret           | 3 délégués |
| Tranzault             | 2 délégués |
| Fougerolles           | 2 délégués |
| Gournay               | 2 délégués |
| Maillet               | 1 délégué  |
| Buxières d'Aillac     | 1 délégué  |
| Mouhers               | 1 délégué  |
| Lys-Saint-Georges     | 1 délégué  |
| Malicornay            | 1 délégué  |

*Transmis en Sous-Préfecture le 18/07/2025*

**DELIBERATION N° 2025 - 07 - 003 portant sur la convention pour les chantiers d'été avec l'Association de Sauvegarde des Sites de Cluis**

Monsieur le Maire rappelle que chaque été, l'Association de Sauvegarde des Sites de Cluis organise un chantier Rempart afin de participer à l'entretien et à la restauration du patrimoine local. Depuis de nombreuses années, les chantiers concernaient la forteresse de Cluis Dessous. Suite à l'effondrement d'une des tours, le site étant fermé au public, les chantiers ont été délocalisés. Ils concerneront pour 2025, le mur d'enceinte du mur du jardin du Manoir de Cluis Dessus, le contrefort de l'église et différents lavoirs communaux.

Il est donc souhaitable d'établir une convention de mise à disposition des bâtiments communaux concernés avec l'Association de Sauvegarde des Sites de Cluis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de bâtiments communaux avec l'Association de Sauvegarde des Sites de Cluis.

*Transmis en Sous-Préfecture le 18/07/2025*

**DELIBERATION N° 2025 - 07 - 004 portant sur la demande de subvention CEREMA Programme National Ponts – Restauration du pont au Moulin Garant**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du CEREMA au titre du Programme National des Ponts concernant la restauration du pont du Moulin Garant. En effet, suite à son diagnostic, ce pont nécessite des travaux d'urgence pour un montant de 69 793.80 € HT soit 83 752.56 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve la demande de subvention auprès du CEREMA au titre du Programme National des Ponts concernant la restauration du pont du Moulin Garant,

➤ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

**Plan de Financement :**

| MONTANT<br>HT<br>ET TTC           | Programme<br>National Ponts<br>CEREMA | MONTANT<br>Programme National<br>Ponts CEREMA | AMENDES<br>DE POLICE<br>2025 CD 36 | MONTANT<br>AMENDES<br>DE POLICE<br>2025 CD 36 | AUTO<br>FINANCEMENT<br>HT |
|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------|
| 69 793.80 € HT<br>83 752.56 € TTC | 60 %                                  | 41 876.28 €                                   | 20 %                               | 13 958.76 €                                   | 13 958.76 €               |

*Transmis en Sous-Préfecture le 18/07/2025*

## **DELIBERATION N° 2025 - 07 - 005 portant sur la demande de subvention Amende de Police 2025 – Restauration du pont au Moulin Garant**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre "Amende de police" concernant la restauration du pont du Moulin Garant. En effet, suite à son diagnostic, ce pont nécessite des travaux d'urgence pour un montant de 69 793.80 € HT soit 83 752.56 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la demande de subvention "Amende de police" auprès du Conseil Départemental de l'Indre concernant la restauration du pont du Moulin Garant,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant ce dossier.

### **Plan de Financement :**

| MONTANT<br>HT<br>ET TTC           | AMENDES DE<br>POLICE<br>2025 CD 36 | MONTANT<br>AMENDES<br>DE POLICE<br>2025 CD 36 | Programme<br>National Ponts<br>CEREMA | MONTANT<br>Programme National<br>Ponts CEREMA | AUTO<br>FINANCEMENT<br>HT |
|-----------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------|
| 69 793.80 € HT<br>83 752.56 € TTC | 20 %                               | 13 958.76 €                                   | 60 %                                  | 41 876.28 €                                   | 13 958.76 €               |

*Transmis en Sous-Préfecture le 18/07/2025*

## **DELIBERATION N° 2025 - 07 - 006 portant sur le choix de la maîtrise d'œuvre pour la restauration du Manoir de Cluis Dessus**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'étude diagnostique du manoir de Cluis Dessus, il y a lieu désormais de désigner un maître d'œuvre pour l'exécution du projet de restauration du bâtiment inscrit aux Monuments Historiques.

Une consultation des cabinets d'architectes du Patrimoine a donc eu lieu. Il donne le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres qui a étudié les offres pour cette maîtrise d'oeuvre La proposition retenue est celle du cabinet NIGUES Marie Pierre à Niort pour un montant de 136 158.82 € HT soit 163 390.58 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour la maîtrise d'œuvre concernant l'exécution du projet de restauration du Manoir de Cluis Dessus pour un montant de 136 158.82 € HT soit 163 390.58 € TTC du cabinet NIGUES Marie Pierre à Niort
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

*Transmis en Sous-Préfecture le 18/07/2025*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

👉 Remerciement de BIP TV pour subvention

↳ Exercice du droit de préemption urbain : décision de renonciation pour le dossier :

- Consorts CHAUVAIN pour le bien situé 4, rue du Château
- Mr LE FUR Bernard pour le bien situé 7, route d'Orsennes

### **LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS**

Délibération 2025-07-001 : Avis sur le projet éolien "Les Besses à Orsennes

Délibération 2025-07-002 : Composition du conseil communautaire de la CDC Val de Bouzanne en 2026

Délibération 2025-07-003 : Convention chantiers d'été avec l'Association de Sauvegardes des Sites de Cluis

Délibération 2025-07-004 : Demande de subvention Cerema Programme National Ponts – Restauration pont Moulin Garant

Délibération 2025-07-005 : Demande de subvention Amende Police 2025 – Restauration pont Moulin Garant

Délibération 2025-07-006 : Choix Maitrise d'œuvre restauration du Manoir de Cluis Dessus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48

La secrétaire de séance,  
Mélissa PENOT



Le Maire,  
Didier FLEURY



